

Compagnie d'Arc Saint Sébastien Kraainem

Challenge Antonio Lardi Adelardi

Il était d'usage jadis, dans les Compagnies et Gildes de tradition, que le Doyen, Président, Connétable ou tout autre Membre du Comité, en signe de remerciement envers les Compagnons qui l'entouraient, organise une joute entre ces derniers à des dates établies dans l'année et à perpétuer dans les années à venir. Kraainem, fidèle à ses traditions et dans l'esprit Chevaleresque de son histoire a voulu reprendre cette pratique et organiser cette épreuve par l'entremise de son actuel Président et à son nom.

In Anno Domini 2009, en sa 23^{ème} année depuis sa reconstitution, la Compagnie d'Arc, a vu sa règle d'usage, inscrit règlement qui la gère et :

Se donne règles et statut

- T**ous, Compagnons et Apprentis, faisant preuve de connaissance du maniement d'arc ont grâce de bienvenue à cette compétition qui veut nous rassembler en fraternelle Joute.
- L**e Tournoi prend départ la semaine du mois de janvier après le tir du Roy pour se terminer la dernière semaine du mois de décembre et aura lieu le premier et dernier dimanche de chaque mois, si possible en date.
Le gagnant aura son nom gravé sur le Trophée qui est remis à la Compagnie par le Promoteur et trouvera place chez le Champion de l'année qui en sera dépositaire pour la durée de cette dernière.
- L**es points, obtenus à 18 mètres, sur blason de 40 cm et pour les tirs extérieurs à la distance de 25 mètres sur blasons de 60 cm, seront collationnés à chaque séance par le Capitaine, son Lieutenant ou par le Sergent et consignés dans un registre pour en permettre le classement Final.
- C**e dernier ne tiendra pas compte des catégories en usage pour les compétitions officielles.
- L**e Capitaine de Tir aura la charge d'organiser les heures et les modalités de tir en fonction de la disponibilité de la Salle et du calendrier des compétitions officielles.
Exceptionnellement en cas d'impossibilité de réaliser le Tir s'il y a Compétition Officielle il sera autorisé de prendre en compte le résultat des premières six volées tirées lors de cette dernière.
- E**n cas d'égalité, entre deux tireurs on procédera à un tir de barrage, à chaque séance du Tournoi, par une volée de 3 flèches avec honneur au meilleur résultat total.
- L**e Promoteur aura le rôle d'arbitre et pouvoir de décision en cas de contestation des résultats ou de manquement aux canons traditionnels des Gildes de Tir.
- S**auf cas de force majeure consentie, la tenue de tir obligatoire sera celle blanche du Club et tous les tireurs sont priés de bien vouloir en respecter le port.
- L**e nombre de séances de participation pour pouvoir bénéficier du classement final est fixé impérativement à 14 : (24/2 = 12 + 2 = 14)
- S**eulement les 10 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final
- L**e nombre de flèches, par séance, est de 18 soit 6 volées de 3 flèches.
- L**e marquage des points sera fait après chaque volée par le Capitaine de Tir ou son Lieutenant qui veilleront qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible avant l'intervention de ces derniers.
L'inscription des points obtenus par chaque tireur devra obtenir aussi contrôle et abale de la part du tireur qui à exercé son tir sur la même cible ou à l'occurrence, de celui de la cible voisine.
- L**e Promoteur se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement mais à la seule et unique condition d'en délibérer avec les Membres du Comité.
- C**eci tient de règle quant au déroulement du Challenge et en demandera le respect de présence et continuité.

Seulement les Arcs nus, Olympiques et Compound sans viseur, sont autorisés